

# ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'accessibilité est universelle lorsque touTEs et chacunE, sans exception, peuvent réaliser leurs activités sans obstacle ni contrainte. La *chaîne de l'accessibilité universelle* représente le parcours sans obstacle d'une personne pour la réalisation de ses habitudes de vie et l'exercice de ses choix. Les acteurs et actrices doivent se coordonner afin d'éviter les ruptures (obstacles) dans l'enchaînement des activités.

## Aménagement

Aménager de façon à rendre les bâtiments, lieux publics et voiries universellement accessibles pour une personne vivant des limitations physiques, mais également pour touTEs.

## Communications et informations

Rendre universelle une communication afin de rejoindre une plus grande proportion du public cible tout en facilitant la lecture et la compréhension de touTEs comme par un texte simplifié, une police de texte plus grande, des pictogrammes, etc.

## Programmes et services

Tenir compte des besoins de toutes les personnes visées dans la définition des critères d'accès aux programmes et aux paramètres des services.

## Sociale

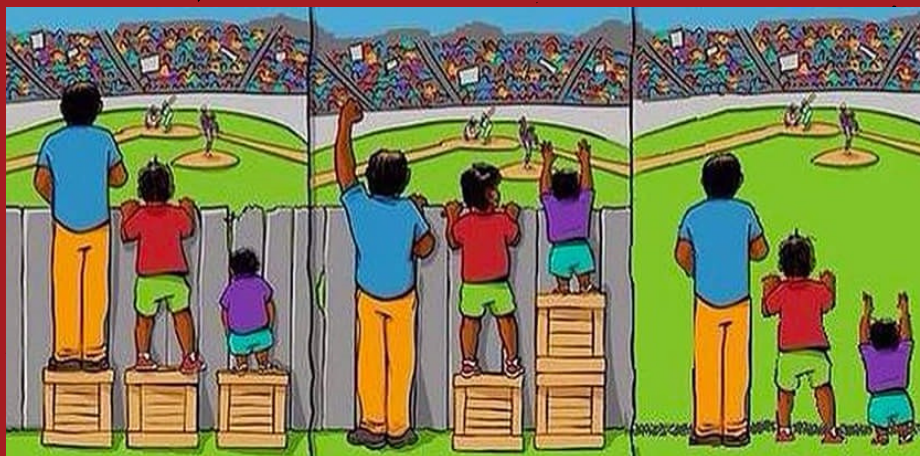
Favoriser à un plus grand nombre de gens l'accès aux activités, aux services ou à l'emploi par le respect des particularités, des profils et des besoins des groupes de personnes.

## Temporelle

Une personne devrait être en mesure d'accéder aux installations, aux équipements, aux sites et aux services dans des plages horaires qui tiennent compte de ses contraintes temporelles comme le soir, la fin de semaine, la période estivale, etc.

## Économique

L'obtention de services ou la participation à des activités dépend du revenu personnel ou familial. Une tarification modulée et adaptée aux conditions socio-économiques du public cible est souhaitable.



Adaptation

Accessibilité


Accessibilité  
universelle

# ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

## Présentation de l'approche

L'accessibilité universelle (AU) est une notion plus souvent utilisée en aménagement du territoire et en architecture, mais qui réfère à un ensemble de réalités où s'applique la question de l'accès. L'accessibilité est universelle lorsque touTEs et chacunE, sans exception, peuvent réaliser leurs activités sans obstacle ni contrainte. Pour réfléchir à la notion d'accessibilité universelle, nous pouvons nous référer au concept de chaîne.

La chaîne de l'accessibilité universelle représente le parcours sans obstacle d'une personne pour la réalisation de ses habitudes de vie et l'exercice de ses choix. Les différents secteurs de la société doivent se coordonner afin d'éviter les ruptures (obstacles) dans l'enchaînement des activités pour touTEs les citoyenNEs. L'AU est un concept clé de l'égalité des droits. L'inaccessibilité pour bien des individus est le résultat, non seulement de besoins qui ne sont pas répondus, mais surtout de droits bafoués.



Tel qu'illustré dans l'infographie, cette approche touche plusieurs domaines qui peuvent être interreliés soit l'aménagement, la communication et l'information, les programmes et les services, le social, le temporel et l'économique. L'accessibilité ne se limite donc pas à la question de l'espace physique.

En effet, toute personne à qui se présente un obstacle que ce soit dans ses déplacements, dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes ou dans l'accès à l'information se trouve en situation d'incapacité temporaire ou permanente. Or, contrairement à ce qu'on peut penser à première vue, face à plusieurs formes d'incapacités existent une solution dans l'environnement, dans nos manières de faire et de s'organiser. En ce sens, ce ne sont pas les personnes qui sont handicapées, mais la société qui produit le handicap.

**Le processus de production du handicap** se définit comme suit : la responsabilité du handicap n'est pas sur la personne elle-même, mais sur l'interaction entre ses caractéristiques individuelles et celles du milieu de vie dans lequel elle évolue (facteurs personnels, habitudes de vie et facteurs sociaux). Le fait qu'une personne ait des incapacités ne fait pas d'elle une personne ayant un handicap. Ce sont les obstacles qu'elle rencontre qui causent ce handicap[2].



La notion de handicap évolue et le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres



- Convention relative aux droits des personnes handicapées, ONU, 2006

En voici un exemple clair : une femme handicapée enceinte peut subir une forte pression sociale et être discriminée dans l'accès aux soins médicaux, parce que la société véhicule l'idée qu'une femme handicapée n'a pas de sexualité et ne tombera pas enceinte. Dans ce cas, il est évident que c'est la société qui cause la souffrance, et non le handicap en tant que tel.

### **Quelle population spécifique vise cette approche?**

L'accessibilité universelle concerne bien sûr les personnes ayant un handicap (visuel, auditif, moteur, intellectuel, de langage ou de communication, psychique), mais aussi les enfants, les adultes ayant une limitation temporaire, les personnes âgées, les familles (mère ou père avec poussette), bref tous les gens pour lesquels l'environnement global n'est pas adapté à la vie de tous les jours.



L'accessibilité universelle, c'est simplement tout ce qui permet d'offrir à ces personnes la pleine capacité d'agir dans toutes les situations, au même titre que les personnes n'ayant aucune incapacité fonctionnelle.

[2] Réseau international sur le processus de production du handicap, Le modèle MDH-PPH2 [en ligne] <https://ripph.qc.ca/modele-mdh-pph/le-modele/>

## Comment cette approche peut-elle être transposable à d'autres secteurs?

L'accessibilité universelle concerne tous les domaines, secteurs, activités de la vie en société.

La question centrale à se poser est : est-ce que ce que mon organisme offre, à quiconque, indépendamment de ses capacités, l'accès à ses services, activités, emplois, locaux, etc.? Cette question est donc transversale à tous les secteurs et devrait être automatiquement posée dès la conception de chaque nouveau projet, afin d'en retirer tout obstacle éventuel.

### Questions préalables



Savoir : Quelles sont nos connaissances (individuelles et collectives) sur cette approche ainsi que sur les groupes de personnes, les secteurs et les enjeux qu'elle vise?

Savoir-faire : Quels sont nos pratiques, nos réflexes, nos façons de faire, en lien avec cette approche?

Savoir-être : Comment les personnes vivant avec différentes capacités sont-elles accueillies? Quelles attitudes adoptent nos équipes?

Savoir-devenir : Est-ce que les personnes vivant avec différentes capacités ont des chances égales de se développer au sein de nos organismes, projets, services et activités? Ont-elles la possibilité d'influencer leur évolution?

### Questions porteuses



- L'organisme/le projet est-il accessible universellement et permet-il une participation pleine et entière, dans les six domaines suivants : aménagement, communication et information, programmes et services, social, temporel, économique?
- Comment le projet/service peut-il éliminer les obstacles à l'accès ou à la participation de certains groupes de population en particulier (en fonction des six domaines énumérés dans la question précédente)? Poser cette question peut amener à prendre conscience, par exemple, que le lieu envisagé pour la tenue d'une activité n'est pas accessible en transport en commun, et donc que cela risque d'exclure les personnes n'ayant pas accès à une automobile). Avoir identifié un obstacle permet de trouver une solution pour l'éliminer.
- Comment l'information est-elle récoltée pour savoir quelles populations désirent fréquenter l'organisme?
- Comment l'organisme, le projet ou le service reste-t-il à l'écoute des besoins de la population en termes d'accessibilité universelle?

## Exemples concrets d'obstacles



**Aménagement** : Les locaux de l'organisme ne sont pas accessibles, il n'y a pas de rampe ni d'ascenseur. Parfois, même s'il y en a, l'espace y est insuffisant pour un quadriporteur. L'accès aux salles de bain est difficile ou l'espace des cabinets trop petit. Aucune installation pour changer les couches ou pour allaiter n'est disponible. Les locaux ne sont pas accessibles en transport en commun.

**Communication et information** : Pour une publicité, il faut mettre plus de temps afin d'avoir une version accessible, soit en Word, caractère 12, police simple, etc. Nous n'avons souvent pas le temps... la traduction (vers des langues signées ou orales) est également un obstacle courant lorsqu'il s'agit de transmettre des informations à des personnes dont le français n'est pas la langue parlée. Pour les personnes analphabètes, rendre accessibles des informations suppose parfois d'avoir recours également à du contenu visuel ou sonore.



**Programmes et services** : Activité offerte aux parents de jeunes enfants sans halte-garderie.

**Social** : Repas ne tenant pas compte des restrictions alimentaires de certaines communautés culturelles, alors que l'activité ouverte à touTEs se déroule dans un lieu de rassemblement d'un quartier multiethnique.

**Temporel** : La mobilisation citoyenne est difficile à faire du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, horaire de plusieurs organismes communautaires. La durée de rencontres, qui dépassent souvent l'horaire prévu, peut être un enjeu pour les personnes ayant des enfants à la garderie ou un transport planifié et brime la pleine participation.

**Économique** : Une activité vise les familles avec enfants, monnayant un coût. Qu'en est-il de la participation des familles à faible revenu? L'activité à laquelle une personne handicapée veut participer lui coûte le double, puisqu'il n'y a pas de gratuité pour une personne accompagnatrice l'aidant à s'habiller, manger ou transférer à la salle de bain.